



## N'est-ce pas de l'abus de pouvoirs?

Par **titotio**, le **17/02/2013** à **15:11**

bonjour a tous,j ai eu le meme souci que vs sauf ke moi c un peu plus compliquer .je vs explique il y a env 5 mois jme suis fais controlé a pied. les flics ont trouver ds ma poche 2 gramme de shit ,garde a vue ;perkise et tout bref g etait condané a du surcis au tribunal...5 mois après cette condanation je rentrais chez moi en voiture et la je croise un des policier ki etait l ors de mon arrestation 5 mois auparavant pour 2gr de shit.il ma reconnu est ma tout de suite demander de me ranger sur le coter pour un contole et la y me fait le test salivaire ki a etait positif normale le flic savait deja ke j etais cuit a l avance vu ki mavais dja arrêté pour stup ;donc direction hopitale prise de sang positifs et suspension de mn permis .FRANCHEMENT SA ME DEGOUTE C EST PAS JUSTE en plus mon dernier join consommé remonter a 3 jrs avant le test .je suis dégouter .ma question n est\_ce pas de labus de pouvoirs les gars ?QUEST\_ce que vs en pensez ? cordialement

Par **chaber**, le **17/02/2013** à **17:34**

bonjour

modifiez votre message en évitant le style texto, si vous voulez avoir des réponses

Par **Antonin1**, le **26/02/2013** à **10:10**

Bonjour. Si c'est juste ! Ils ont fait leur travail. Et puis, après avoir été sanctionné, vous avez, quand même, du faire attention !

Par **amajuris**, le **26/02/2013** à **17:57**

vous semblez ignorer que la consommation de produits stupéfiants est interdite et que les traces restent dans l'organisme très longtemps.

et en plus dans votre cas, il y aura récidive, vous n'avez pas tenu compte du premier avertissement.

même si un jour la consommation de cannabis n'est plus une infraction, cela restera toujours interdit au volant qui est une circonstance aggravante.

je vous conseille de déménager pour ne plus recroiser ce policier.